

[Text]

It seems anachronistic to persist in regarding a child as inadequate as a witness to his or her victimization in the area of sexual abuse.

The Acting Chairman (Mr. Thacker): Thank you very much. Mr. Ward.

Mr. Ward: We would be delighted to answer any questions.

The Acting Chairman (Mr. Thacker): We will start with Mr. Robinson. It is ten minutes in a legislative committee, Mr. Robinson.

Mr. Robinson: Thank you, Mr. Chairman. I would like to welcome the witnesses before the committee. I apologize for being a little bit late. I was at the beginning of another committee hearing.

I am certainly aware of the extensive work that the Canadian Council on Children and Youth has done, both in its own right and in terms of co-ordinating responses from other groups across the country in this important area. This is why I think their submissions to this committee should be looked at particularly seriously.

Mr. Ward is aware of the fact that the committee heard last week from the Canadian Bar Association as our first witness, and I believe he was present during their evidence before this committee. He therefore knows that a number of us had serious concerns about the substance of their presentation.

I wonder if in a general sense there are any particular points you wish to take up in response to the brief submitted by the Canadian Bar Association, bearing in mind, as I say, that members of the committee themselves raised a number of serious concerns. Was there anything perhaps not pursued by committee members that you feel should in fact be addressed by the committee in response to the bar's brief?

Mr. Ward: Yes, I will make one comment of a very general nature and ask Nick to comment in more detail. We did have the opportunity to listen to the Canadian Bar Association. I was struck with the fact that in the presentation children were only mentioned twice, and I think we are fundamentally looking at a piece of legislation directed towards a very large constituency. I was somewhat concerned that the very people who are to be protected and served by this legislation received such a slight consideration in it.

Nick has looked at the presentation and I think has some specific comments.

Dr. Bala: Frankly, I remember the Canadian Bar Association and was a little bit disappointed in the quality of their work. Even if one agreed with everything, it struck me that it was fairly poorly documented. I have actually had the privilege of reading the transcript and I guess the lack of documentation and the lack of empirical support for many of their positions were brought out.

[Translation]

des arrestations suite aux renseignements recueillis auprès d'un enfant.

Il semble donc anachronique de persister à vouloir considérer un enfant comme un témoin non crédible, alors qu'il a été victime d'abus sexuels.

Le président suppléant (M. Thacker): Merci beaucoup, monsieur Ward.

M. Ward: Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le président suppléant (M. Thacker): Nous commencerons par M. Robinson. En comité législatif, vous disposez de dix minutes, monsieur Robinson.

M. Robinson: Merci, monsieur le président. Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je suis désolé d'être arrivé un peu en retard. J'ai dû assister au début d'une autre séance de comité.

Je connais très bien le travail intense que le Conseil canadien de l'Enfance et de la Jeunesse a fait, à la fois de son propre chef et ensuite en coordonnant la réaction des divers groupes qui s'intéressent à la question au Canada. Voilà pourquoi je pense que votre exposé au Comité doit être étudié avec un soin particulier.

M. Ward sait sans doute que la semaine dernière nous avons entendu les représentants de l'Association du Barreau canadien, qui étaient nos premiers témoins, et si je ne m'abuse, vous étiez ici à ce moment-là. Vous savez donc que beaucoup d'entre nous, nous inquiétons sérieusement de la teneur de l'exposé de l'Association.

Je me demandais s'il y avait des points particuliers du mémoire de l'Association du Barreau canadien que vous voudriez reprendre de façon générale, compte tenu, comme je le dis, que les membres du Comité eux-mêmes ont soulevé des préoccupations sérieuses. Est-ce que nous aurions oublié quelque chose, nous membres du comité, que vous estimez devoir citer en comité en réponse au mémoire de l'Association?

M. Ward: En effet, je voudrais faire une remarque très générale et je demanderai à Nick d'ajouter quelques détails. Nous avons pu écouter ce que l'Association du Barreau canadien avait à dire. J'ai été frappé du fait que dans l'exposé il n'a été question des enfants qu'à deux reprises alors que j'estime que nous avons entre les mains un projet de loi qui vise essentiellement un très grand public. Je me suis inquiété du fait que ceux-là mêmes que nous cherchons à protéger et à servir par ce projet de loi reçoivent si peu d'attention.

Nick a étudié l'exposé de plus près et je pense qu'il a des remarques à ajouter.

M. Bala: En toute franchise, je me souviens de ce que les représentants de l'Association du Barreau canadien ont dit mais je suis un peu déçu de la qualité de leur travail. Même si on est d'accord avec tout ce que l'Association dit, on ne peut s'empêcher de constater que c'est très mal étayé. J'ai eu le privilège de lire le compte rendu de la séance où il devient encore plus évident que les positions de l'Association sont mal fondées et manquent d'exemples concrets.